Municipalité de Saint- Claude
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) J0B 2N0

Le 11 aout 2025

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 11 août 2025 et à laquelle étaient présents ;

Présences :

M. Hervé Provencher, Maire

Mme Nicole Caron, conseillère district 1
M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2
M. Yves Gagnon, conseiller district 3
M. Marco Scrosati, conseiller district 4
M. Yvon Therrien, conseiller district 5
Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

CONSTAT DE QUORUM

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée ouverte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous et prononce une pensée du jour.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR
LUNDI 11 AOUT 2025

1- Ordre du jour
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Adoption du procès-verbal
4- Période de questions
5- Incendie
6- Voirie
a) Démission ouvrier – chef d'équipe
b) Autorisation / un ouvrier – chef aux travaux publics
c) Subvention de la voirie locale
d) Acquisition convoyeur – boite déneigement
7- Loisirs
a) Équipements - module de jeux
8- Démission du conseil Étienne Hudon-Gagnon - déménagement
9- WSP : acceptation du plan d'intervention
10- Rappel : rencontre avec des tiers concernant le portrait du lac
11- PG Solutions : changement rôle en ligne
12- Renouvellement du mandat des membres du CCU
13- Renouvellement services juridiques 2026
14- Suivi de l'encadrement des matières fertilisantes
15- Période de questions
16- Comptes
17- Correspondance
18- Divers

2025-08-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté en ajoutant scellement de fissures dans l'item voirie et demande de commandite festival d'autos antiques dans divers.

ADOPTION : 6 POUR

2025-08-02 PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du mois précédent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que le procès-verbal du 7 juillet 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 6 POUR

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Monsieur St-Hilaire demande une rencontre avec le maire après la séance.

Puis le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

INCENDIE

Aucun item

VOIRIE

POSTE OUVRIER – CHEF DES TRAVAUX PUBLICS - PROCÉDURE D'OFFRE D'EMPLOI

Monsieur Éric Sévigny a remis sa démission pour le poste d'ouvrier – chef d'équipe des travaux publics;

Le processus d'appel de candidatures et l'ouverture de poste d'ouvrier – chef d'équipe des travaux publics et/ou ouvrier des travaux publics sera réalisé.

2025-08-03 NOMINATION - ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Sévigny a quitté ses fonctions et qu'il demeure opportun pour la municipalité d'engager d'autres personnes pour les travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu :

D'autoriser le maire Hervé Provencher et le conseiller Yves Gagnon à négocier et à signer un contrat de travail avec les personnes qui occupera les postes d'ouvrier – chef d'équipe et/ou ouvrier des travaux publics.

ADOPTION : 6 POUR

SUBVENTION AIDE FINANCIÈRE A LA VOIRIE LOCALE

Monsieur Hervé Provencher, maire, annonce que la municipalité recevra un montant de 35 000$ pour l'aide à l'entretien des chemins municipaux dans le cadre du PAA 2025;

Réparation Pavage
Portion Rang 7 près chemin Goshen

Amélioration, drainage, fossé et rechargement de la chaussée des chemins suivants :
Portion du chemin Rang 7, Rang 8, rue Côté et Lemieux.

2025-08-04 ACQUISITION CONVOYEUR – BOITE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT que l'équipement de déneigement (un convoyeur) est endommagé et en fin de vie d'opération ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'acheter un nouveau convoyeur au montant de 6 071$ de la compagnie Robitaille équipement.

ADOPTION : 6 POUR

AJOUT SCELLEMENT DE FISSURES

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de faire réparer les fissures de différents chemins afin de préserver le pavage de ces derniers, résolution 2025-05-10.

Le conseil désire continuer les travaux pour un budget supplémentaire de +/- 10 000$

Rang 8, chemins Boissonneault, Hamel, Larochelle, Lepage-Vigneux, Saint-Pierre, et ce en fonction du budget supplémentaire.

LOISIRS

2025-08-05 ÉQUIPEMENTS - MODULE DE JEUX

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de poursuivre l'amélioration des parcs;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu d'acheter des pièces de remplacements pour un module du Parc-école ainsi que des nouveaux bancs de balançoires de jeux de la compagnie Jambette pour un coût de +/- 6 000$

ADOPTION : 6 POUR

DÉMISSION DU CONSEILLER DISTRICT 2 - ÉTIENNE HUDON-GAGNON – DEMENAGEMENT

Le maire Hervé Provencher informe et avise les membres du conseil que le mandat du conseiller district 2, Étienne Hudon-Gagnon, prendra fin à la suite d'une lettre de démission reçue le 21 juillet dernier et prenant effet à partir du 15 août 2025. (Art 316 de la loi des Élections et référendums)

La directrice dépose cet écrit au conseil.

Selon la loi sur les Élections et référendums, le processus électoral n'est pas requis puisque l'élection générale est prévue le 2 novembre 2025.

2025-08-06 ACCEPTATION – PLAN D'INTERVENTION DES CONDUITES - TECQ

ATTENDU QUE la programmation de travaux version n°1 soumise dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028) a été acceptée le 17 mars 2025 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, **Priorité 2 : Mise à jour du plan d'intervention des conduites et chaussée ;**

ATTENDU QUE La dernière version de votre plan d'intervention date de 2015. Depuis la dernière mise à jour, la municipalité a réalisé un projet de prolongement de l'égout pluvial dans une portion du rang 7 (route appartenant au MTMD).

Également, plusieurs chemins ont été pavés depuis 2015. Dans le cadre du programme d'aide financière TECQ 2024-2028, la municipalité souhaite mettre son plan d'intervention à jour.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu d'accepter le plan d'Intervention réalisé en 2025 par la firme WSP.

ADOPTION : 6 POUR

2025-08-07 RAPPEL : RENCONTRE AVEC DES TIERS CONCERNANT LE PORTRAIT DU LAC

CONSIDÉRANT QUE l'organisme RAPPEL a produit un rapport du Portrait du lac avec des actions pour maintenir et améliorer la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire poursuivre des actions pour la protection et la conservation du lac Boissonneault;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

De donner un mandat à RAPPEL (offre de service no 2025297) afin de continuer des actions en vue de préserver la qualité du Lac Boissonneault (soit des rencontres avec des tiers) pour un montant de +/- 1 085$.

Autres éléments jugés nécessaires pour l'amélioration du lac.

ADOPTION : 6 POUR

2025-08-08 PG SOLUTIONS : CHANGEMENT RÔLE EN LIGNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre afin le rôle en ligne depuis 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie PG Solutions offre de modifier le rôle en ligne, un outil simple et efficace destiné à combler les besoins de bases des citoyens et à procurer aux professionnels l'information nécessaire aux transactions immobilières. Le Portail de Données immobilières (PDI) permet aux municipalités de rendre à la disposition des citoyens, des professionnels de l'immobilier (notaires, avocats, etc.) et des entreprises (institutions financières, immobilières, assurances, évaluateurs) l'accès aux données qui concernent le **rôle d'évaluation, le rôle de taxation et le relevé de taxes**. ;

CONSIDÉRANT QUE ce service aura un lieu à partir du site internet de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de faire le changement requis de PG Solutions avec l'option CESA à partir des redevances.

ADOPTION : 6 POUR

2025-08-09 RENOUVELEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU CCU

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 144A concernant le comité consultatif d'urbanise, prévoir le renouvellement des membres de ce comité (article 7), dernière résolution 2023-08-10 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu de renouveler le mandat de tous les membres du CCU afin qu'ils puissent siéger pour un terme de deux ans;

QUE le Comité consultatif d'Urbanisme est constitué des membres suivants (Règlement no 144A) ;

Siège no 1 : Yves Gagnon, conseiller
Substitut Marco Scrosati, conseiller
Siège no 2 : Martin Durand
Siège no 3 : Jean-Luc Paquette
Siège no 4 : Sylvie Maurice
Siège no 5 : Lucien Therrien

ADOPTION: 6 POUR

2025-08-10 SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNEE 2026

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la une offre de services professionnels pour l'année 2026 ;

ATTENDU que cette offre répond aux besoins de la municipalité de Saint-Claude ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Claude accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2026.

ADOPTION: 6 POUR

SUIVI DE L'ENCADREMENT DES MATIÈRES FERTILISANTES

Monsieur le maire, informe le conseil ainsi que l'assistante du suivi concernant la demande d'encadrement des matières fertilisantes que le ministère, concernant les biosolides importés, le moratoire sur leur utilisation en agriculture est prolongé jusqu'au 1er novembre 2028.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

La parole est remise à l'assistance. Le conseil reçoit les interventions de l'assistance ;
Définition de CCU, boues fertilisantes, pesticides, calcium, démission.

Puis le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2025-08-11 LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202500571 à 202500694 pour un montant total de 303 863,87$.

Les paies du mois de juillet 2025 pour un total 64 829,39$.

ADOPTION : 6 POUR

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de juillet 2025.

DIVERS

2025-08-12 COMMANDITE RASSEMBLEMENT DE VOITURES SPORTS ANTIQUES

CONSIDÉRANT **QUE** monsieur Jacques Paquet organise un rassemblement de voitures sports antiques le 21 septembre 2025 au parc de l'Église ;

CONSIDÉRANT **QUE** le conseil est heureux de la tenue de cet évènement dans la municipalité.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu de contribuer à l'évènement de la façon suivante ;

Soutien de l'intervenant en loisirs et en communication, Francois Séguin
Publicité par les outils de communication de la municipalité
Permis de boisson
Fournis différents matériels (tables, chaises, abris et autres)

Et
offrir un ou des gonflables pour une valeur d'environ 450$ et que la facture soit acheminée directement au nom de la municipalité.

ADOPTION : 6 POUR

« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

LEVÉE DE LA SÉANCE : est donnée par Marco Scrosati.

HEURE : 20h32

……..
Hervé Provencher
Maire

……
France Lavertu
Directrice générale
Greffière-trésorière